

LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

La transformation publique est une priorité du gouvernement. Il s'agit en effet de repenser le modèle de l'action publique en interrogeant en profondeur les métiers et les modes d'action publique au regard de la révolution numérique qui redéfinit les contours de notre société. Ainsi, la transformation publique repose sur le programme gouvernemental « Action Publique 2022 » (*cf fiche AP 2022*).

Pour cela, **une nouvelle organisation pour la transformation publique et numérique de l'Etat** s'est mise en place, plus adaptée notamment au déploiement du numérique dans les métiers de la fonction publique. Dans ce contexte, deux décrets du 20 novembre 2017 mettent en place une nouvelle organisation pour la transformation publique et numérique de l'Etat structurée autour de :

- la **direction interministérielle de la transformation publique (DITP)** qui remplace le Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) ;
- la création de la **direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC)**.

Par ailleurs, un comité **interministériel de la transformation publique**, placé sous la présidence du Premier ministre, a été créé, et un **délégué interministériel à la transformation publique** institué.

1/ LA DIRECTION INTERMINISTERIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE (DITP)

Le décret n° XXXX du xxxx relatif à XXXX crée la DITP et lui confie notamment les missions suivantes:

- coordonner le programme de transformation publique « Administration Publique 2022 » en lien avec les ministères et mettre en œuvre le programme d'investissement sur la transformation publique en gérant le fonds de transformation de l'action publique (FTAP) doté de 700 M€ sur 5 ans pour accompagner les opérateurs et les directeurs d'administrations civile. Dans ce cadre, la DITP assure le secrétariat du comité interministériel de la transformation publique ;
- piloter les chantiers interministériels prioritaires liés à la transformation (programme transparence sur l'efficacité et la qualité des services publics, la simplification, la transformation numérique des métiers) et accompagner les ministères dans leurs propres projets de transformation ministérielle à fort impact ;
- encourager l'innovation publique, promouvoir de nouvelles approches (sciences comportementales, intelligence artificielle par exemple) et de nouvelles techniques, en mettant les besoins des usagers au centre du dispositif.

2/ LA DIRECTION INTERMINISTERIELLE DU NUMERIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (DINSIC) DE L'ETAT.

Le décret n° XXXX du xxxx relatif à XXXX crée la DINSIC qui accompagne les ministères dans leur transformation numérique et développe des services et ressources partagées. Dans ce cadre, cinq missions prioritaires lui sont confiées :

- améliorer et simplifier les services numériques (référentiels d'accessibilité, de sécurité, accompagnement des ministères dans les démarches de dématérialisation, développement et amélioration de leurs services en ligne, élaboration de services numériques transversaux comme FranceConnect) ;
- ouvrir, partager et exploiter les données pour la transformation publique : la donnée est au cœur de la révolution numérique. La mission « Etalab » accompagne les administrations pour

qu'elles partagent leurs données sur la plateforme data.gouv.fr et qu'elles utilisent les data sciences et l'intelligence artificielle afin d'améliorer leurs services et leurs prises de décision;

- créer des services publics numériques innovants : l'incubateur « beta.gouv.fr » constitue de petites équipes autonomes pour résoudre grâce au numérique un problème rencontré par des administrations ou des usagers. L'incubateur a ainsi permis de créer 59 start-up d'Etat;
- insuffler une culture de l'innovation numérique et former les agents publics à ces nouvelles méthodes (approches agiles, design de service, datasciences, intelligence artificielle, etc.);
- renforcer la performance du système d'information et de communication de l'Etat: mise à disposition des ministères d'outils et méthodes sécurisant les projets SI, conduite de chantiers de modernisation et d'unification du système d'information et de communication de l'Etat.

3/ LA TRANSFORMATION PUBLIQUE IMPLIQUE AUSSI DE SOUTENIR L'INNOVATION AU CŒUR DES TERRITOIRES.

Un appel à projet dans le cadre du programme Investissement d'avenir « transition numérique » a financé fin 2016 la création de 12 laboratoires régionaux, avec le soutien des préfetures de région, rassemblant acteurs publics et privés afin de diffuser la culture de l'innovation publique et inventer les politiques publiques de demain.

